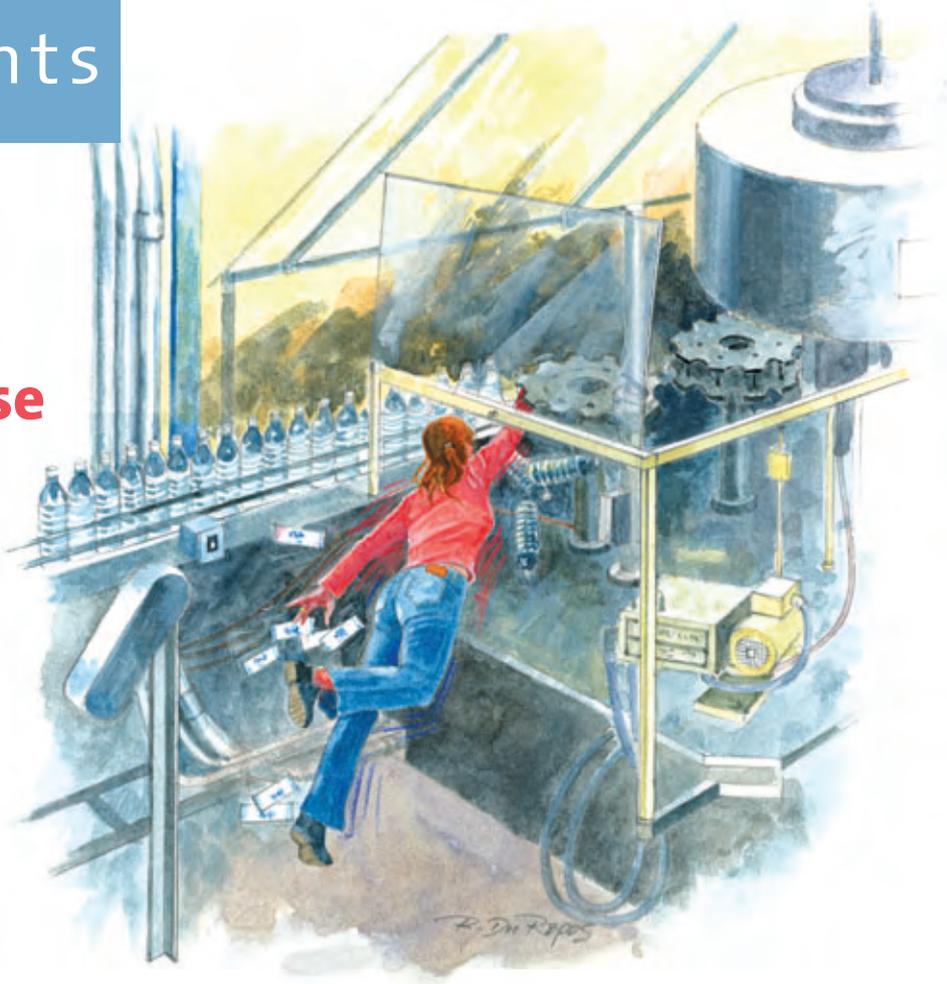


Dans les griffes d'une étiqueteuse en marche

La manche du chandail d'une travailleuse se coince dans le guide d'entrée d'une étiqueteuse et l'entraîne à sa suite...



QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Le 3 mai 2005, 16 heures. Dans une usine spécialisée dans l'embouteillage d'eau de source et l'emballage de produits alimentaires, un nouveau quart de travail débute. Des réglages sont faits sur la chaîne d'embouteillage, car le format des bouteilles d'eau passe de 500 ml à 355 ml. Les réglages se poursuivent jusqu'à 17 h 45. Un dommage survient au moteur du convoyeur relié à une machine d'emballage. La table d'accumulation à la sortie de l'étiqueteuse se remplit de bouteilles et la chaîne d'embouteillage stoppe. Un arrêt de la production est nécessaire. Quelques travailleurs en profitent pour faire une pause à l'extérieur. À leur retour, la chaîne d'embouteillage redémarre. Vers 18 h 30, une travailleuse s'apprête à remplir d'étiquettes le magasin de l'étiqueteuse rotative. À la sortie de la bouchonneuse, elle aperçoit une bouteille non conforme (niveau d'eau incorrect, bouchon absent ou mal vissé, etc.) qui se dirige vers l'étiqueteuse. Qu'à cela ne tienne, elle se hisse sur la pointe des pieds, s'étire le bras droit au-dessus du guide d'entrée des bouteilles. Comme le protecteur est relevé, les zones dangereuses de la machine sont accessibles.

Les bouteilles se déplacent rapidement, à une vitesse d'environ 50 centimètres par seconde. La manche longue de son chandail, enfilé pour la pause à l'extérieur, se coince entre le guide d'entrée des bouteilles et l'étoile d'entrée de l'étiqueteuse. Sa main droite est alors entraînée dans une encoche de l'étoile d'entrée en mouvement. La travailleuse est ensuite rapidement soulevée et entraînée dans l'étiqueteuse en marche. Son thorax et son cou sont fortement compressés. Le corps de la travailleuse heurte des protecteurs munis d'un dispositif à interverrouillage qui stoppe la machine. Des travailleurs se précipitent sur les lieux de l'accident. Pour dégager la travailleuse, ils démontent partiellement la déchetuse. Les secours arrivent vers 18 h 45. La travailleuse de 41 ans mourra quatre jours plus tard.

QU'AURAIT-IL FALLU FAIRE ?

L'employeur doit faire une analyse de risque pour déterminer et protéger efficacement les zones dangereuses des machines dans l'usine. Après analyse, toute zone dangereuse doit être protégée. Les protecteurs doivent être conçus et adaptés aux opérations à

effectuer sur la machine, afin qu'ils ne soient pas retirés ou relevés comme dans le cas de ce drame. Une fois les protecteurs en place, l'employeur doit s'assurer de leur présence et de leur bon fonctionnement au moyen d'inspection, de supervision et de maintenance.

La travailleuse avait été informée à plusieurs reprises de ne pas retirer une bouteille non conforme de l'étiqueteuse en marche. Elle devait la laisser passer et la retirer à la sortie de l'étiqueteuse. Toutefois, ces avis sont demeurés sans suite de la part de l'employeur. Une politique de sécurité claire doit être élaborée quant à l'opération et à l'entretien de la machine. Et des mesures disciplinaires doivent être adoptées à la suite de la répétition de comportements imprudents, après un avertissement.

Finalement, le travailleur doit porter des vêtements ajustés et éviter collier, bracelet et bague. Cette obligation devrait être inscrite dans les règlements de l'usine et faire l'objet de supervision. **PT**

JULIE MÉLANÇON

Notre personne-ressource : André Turcot, ingénieur à la Direction de la prévention-inspection de la CSST.